

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2019**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*  
*23 OCTOBRE 2019*

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY M Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés :

M. Emilien DURIGON ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER  
M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY  
M. Pierre HENNINGER ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI, Fanny GAGNEUR

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

**Avant de débiter la séance, Mme le Maire propose aux élus de respecter une minute de silence en hommage au défunt Président Honoraire, Monsieur Jacques CHIRAC.**

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, appelle une observation de la part de M. Jérôme FOL. Cette observation est la suivante : M. Jérôme FOL croyait qu'on ne pouvait pas réviser le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour un seul cas et sur le compte-rendu de la séance précédente dans les questions diverses, la réponse de M. Emilien DURIGON « comme quoi il pourrait y avoir d'autres cas », M. Jérôme FOL aurait souhaité plutôt parler de l'intérêt général, car ils en ont parlé ensemble, mais à la lecture du public ce n'est pas évident.*

*Mme le Maire répond que sa remarque sera inscrite.*

*Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité, tenant compte de la remarque de M. Jérôme FOL sur la révision allégée du PLU.*

*Mme le Maire propose l'ajout du point n°3 à l'ordre du jour, le conseil municipal approuve à raison d'une abstention (M. Pierre HENNINGER) et 12 voix pour ce rajout.*

1. Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes – Affouages Exercice 2020 (parcelles 5-24-35-17-18-19-20)
2. Création d'emplois d'agents recenseurs et de coordonnateur
3. Concours du receveur municipal – Attribution de l'indemnité

\*\*\*\*\*

1) **Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes – Affouages Exercice 2020**  
**(parcelles 5-24-35-17-18-19-20)**  
(2019-051)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (M. Emilien DURIGON) d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020 des parcelles 5-24-35-17-18-19-20 ainsi que la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2020.

2) **Création d'emplois d'agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur**  
(2019-052)

Mme le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Cette opération sera effectuée par cinq agents recenseurs et supervisée par un coordonnateur en étroite collaboration avec les services de l'Insee. Les missions d'agents recenseurs seront assurées par cinq personnes, travaillant et/ou domiciliées à LADOIX-SERRIGNY.

Il s'agit de Mmes Christine CHENU et Marie-Elisabeth MASTOWSKI, agents d'accueil au secrétariat de la mairie de LADOIX-SERRIGNY, de Mme Jeannette POIRET, de M. Christian GAUTHIER et de M. Michel SAUVAIN domiciliés à LADOIX-SERRIGNY.

Le coordonnateur communal de cette opération sera Madame Agnès MATÉOS qui sera l'interlocutrice privilégiée à la fois des agents recenseurs et des superviseurs de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité de créer trois emplois occasionnels d'agents recenseurs et de calculer la rémunération correspondante en fonction du nombre d'imprimés collectés et remplis.

En ce qui concerne les agents communaux, Mmes CHENU et MASTOWSKI seront soit déchargées d'une partie de leurs fonctions et garderont leurs rémunérations habituelles, soit elles exerceront les fonctions d'agents recenseurs en plus de leurs fonctions habituelles et elles pourront percevoir des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires ou encore elles pourront bénéficier d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

3) **Concours du receveur municipal – Attribution de l'indemnité**  
(2019-053)

Madame le Maire expose au conseil que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal et autorisé à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Depuis le mois d'avril 2019, Monsieur Philippe JOSSERAND a pris ses nouvelles fonctions en remplacement de M. Patrick GAROT.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor, Madame le Maire propose d'adopter cette nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à raison d'une voix contre (Mme Corinne GARREAU), 4 abstentions (MM. Philippe JACQUELIN, Pierre-François MALDANT, Pierre HENNINGER et Mme Agnès MARCHETTO) et 8 voix pour (Mme Chantal GAUTHRAY, M Gaston RAVAUT, Mme Alexandra CAGNA, MM. Vincent LUCOTTE, Emilien DURIGON, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mme Aline KUTTER) d'attribuer à M. Philippe JOSSERAND, Receveur municipal une indemnité égale au maximum prévu par les textes.

### Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Locataires	Loyer
	Baux		
<b>Néant</b>			
	OBJET	Société	Montant TTC
	<b>LETTRES DE COMMANDES</b>		
11/10/2019	Changement tableaux suite école numérique	Distrimatic	2 268,00 €
14/10/2019	Marquage circuit piétons	Signature	355,80 €
29/10/2019	Illuminations Noël 2019	Citylum	3 226,36 €
29/10/2019	Remplacement chauffe eau de la Salle Pierre Gourillon	SARL MATEOS R et T	1 323,27 €
	<b>Déclarations d'Intention d'Aliéner</b>	<b>Noms des propriétaires sortants</b>	
<b>Néant</b>			

M. Gaston RAVAUT fait un point sur les travaux en cours. Concernant ceux des rues du Château et de l'Arrière-Cour, ils sont presque terminés, il reste la signalétique à mettre en place et la reprise de la chambre de tirage de l'opérateur ORANGE ; un riverain s'est plaint de son grillage abîmé, l'entreprise ayant effectué les travaux dit ne pas l'avoir abîmé, M. RAVAUT a mis en contact le maître d'œuvre et le riverain.

Concernant les travaux du chemin piétonnier, rue des Pièces, l'entreprise LANTANA, qui travaille avec l'Entreprise EUROVIA, titulaire du marché, a semé le gazon et va poser les lisses bois dans les prochaines semaines. Sur les 30 mètres de prévues 16 seront installées de part et d'autre du chemin de façon à faire obstacle aux voitures les 14 mètres restants seront posés le long du chemin sur la partie la plus étroite là où il n'y aura pas de plantations d'arbres ou arbustes. M. RAVAUT rappelle que dans le compte-rendu du bureau municipal, le devis de 4 716 € prévu initialement sera revu à la baisse car toutes les plantations proposées ne seront pas retenues.

M. RAVAUT informe le conseil que les travaux d'aménagement de Buisson se déroulent normalement, l'entreprise travaille de façon très satisfaisante, deux équipes sont sur place, une qui fait le gros œuvre et qui est là depuis le début du chantier et qui le terminera, une autre qui ne fait que la pose des pavés des caniveaux et du pavage autour de la fontaine. Un tilleul, qui dépérissait depuis qu'un muret qui l'entourait avait été enlevé et où s'étaient développées toutes les racines, a dû être coupé. M. RAVAUT fait part d'un problème rencontré avec un riverain qui n'est pas d'accord sur l'implantation d'un banc à proximité de leur habitation, ce banc réduirait le passage devant chez eux. Ce banc sera installé, car c'est le domaine public, ainsi qu'un autre arbre sera planté en décalage par rapport au précédent de deux mètres.

Toujours sur les travaux d'aménagement de Buisson, M. RAVAUT informe les élus qu'un avenant au marché devra être passé, en effet, à cause des réseaux humides, le maître d'œuvre a fait chiffrer un certain nombre de mètres de collecteurs, de mise à niveau de tampons en fonction de ce qu'il voyait et en se donnant une petite marge supplémentaire mais malheureusement il n'a pas fait chiffrer dans sa demande de marché ce qui ne se voyait pas hors il y en avait beaucoup plus que prévu, la situation est de l'ordre de + 25 000 € HT par rapport au marché initial (10 %).

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des questions suite à l'envoi de différents comptes rendus transmis des commissions forêts, environnement, bibliothèque.

M. Jérôme FOL demande s'il y a des nouvelles sur l'évacuation des bois sur la parcelle 31 ; il sera demandé à l'exploitant de reporter ce travail au printemps afin de ne pas endommager les chemins.

Mme le Maire souhaite informer le conseil municipal sur le dossier de la modification simplifiée n° 2 (MS 2) du PLU ; en effet, Mme le Maire est favorable de faire un complément à la MS 2 du PLU car en zone AH du PLU, les annexes sont autorisées jusqu'à 20 m<sup>2</sup>. Dans les annexes sont prévues les piscines, or un riverain de la rue des Barrigards, souhaitant faire une piscine de 50 m<sup>2</sup> s'est vu son permis refusé. Mme le Maire a contacté le bureau d'études PERSPECTIVES pour connaître la procédure. Mme BOURGOIN du bureau d'études a dirigé Mme le Maire vers les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires), M. CHAILLAS.

Ce dernier pense comme Mme le Maire que cela lui paraît raisonnable d'autoriser des piscines en zone AH jusqu'à 50 m<sup>2</sup> par exemple, M. CHAILLAS a pris connaissance de l'arrêté et trouve que celui-ci est assez généraliste pour couvrir aussi un changement de règle pour les

annexes, et notamment les piscines, il conviendra d'intégrer ce changement dans la notice pour bien montrer que la règle va évoluer pour les piscines.

Un débat s'engage sur cette information, certains élus ne comprenant pas cette nouvelle modification, cela les interpelle, ils trouvent cela « flou » et pas simple. Mme le Maire rappelle que M. CHAILLAS avait été de bons conseils pour la maison médicale, que grâce à ces indications celle-ci avait pu être construite, elle n'oublie pas de citer le travail de M. DURIGON sur ce dossier de maison médicale également.

M. Vincent LUCOTTE fait part des nouveautés lors du Téléthon 2019 comme un concours de dessins, ces dessins seraient destinés aux enfants malades du service pédiatrie de l'hôpital de Beaune ; l'association des parents d'élèves ne participant pas au Téléthon, et suite aux recommandations des organisateurs officiels du Téléthon (prix de l'hélium) il n'y aura pas de lâcher de ballons cette année. Une prochaine réunion de préparation se déroulera le mercredi 20 novembre prochain à 20 h 30.

Mme le Maire informe le conseil municipal que cette année et à l'occasion du week-end de la Toussaint, le Souvenir Français, en collaboration avec l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) souhaite rendre un hommage particulier aux Morts pour la France en Opérations Extérieures (OPEX). 548 Morts pour la France ont été dénombrés et 3 ont été inhumés en Côte d'Or (Dijon, Longvic et Ladoix-Serrigny). Une cérémonie est prévue sur la tombe du Caporal Franck MUZEAU le dimanche 3 novembre 2019 à 10 h 30. M. LUCAS, Président du Souvenir Français a invité Mme le Maire et son conseil à se joindre à lui lors de cette cérémonie. Un vin d'honneur suivra au caveau St Vincent.

Les élus sont informés de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre prochain, Mme le Maire invite les élus à la rejoindre au cimetière à 10 h 00 pour ensuite se rendre au Monument aux Morts à 10 h 30 avec une participation des enfants de l'école primaire pour lecture des Morts pour la France et des enfants de l'école maternelle pour le dépôt d'une rose. Après cette cérémonie, Mme le Maire informe le conseil que deux diplômes seront remis à deux anciens pompiers, MM. Michel TORRES et Jérôme FOL, anciens chefs de centre d'incendie et de secours, diplômes leur permettant de porter, respectivement, l'étoile d'or et l'étoile d'argent.

M. Vincent LUCOTTE fait part de la prochaine distribution de deux flyers portant sur différents rendez-vous de fin d'année (Téléthon, cadeaux aux séniors, Vœux du Maire...) et sur la révision allégée n°1 du PLU.

La séance est levée à 19 h 55.

*Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 4 novembre 2019 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*

